

Dispositions particulières au règlement doctoral de l'Académie universitaire 'Louvain' pour le domaine 'Sciences économiques et de gestion'

Cadre général

Nous estimons qu'en régime, le programme doctoral devrait compter environ 200 inscrits avec une répartition plus ou moins égale entre l'orientation économie et l'orientation gestion. Vu le nombre important de dossiers et les sujets de recherche très différents, les admissions provisoires seront traitées de manière décentralisée par chaque institution et chaque orientation. La commission doctorale approuvera chaque année les différents responsables des admissions (en principe une personne pour l'économie et une pour la gestion dans chaque institution). En cas de doute ou de problème de jurisprudence ces personnes pourront interroger la commission doctorale.

Pour les mêmes raisons, la commission délèguera la gestion des admissions définitives, des épreuves de confirmation et des épreuves de thèses à un bureau doctoral en économie et un bureau doctoral en gestion. Ces bureaux comprendront des membres académiques des différentes institutions et des différentes spécialisations au sein de chaque orientation, chaque bureau comprendra aussi une personne chargée du secrétariat (issue du personnel administratif d'un des départements participants au programme). La composition des bureaux sera, elle aussi, approuvée chaque année par la commission doctorale du domaine qui, au besoin, définira plus précisément les règles de procédure.

Admission provisoire

Comme conditions particulières (telles que visées au point 2.1 3°) il faut entendre :

- Avoir réussi avec mention un diplôme de master 120 en économie ou en gestion, ou tout autre diplôme jugé équivalent;
- Pouvoir justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

Admission définitive

Les dispositions suivantes concernent les candidats dont le dossier est recevable parce que respectant les conditions fixées aux points 2.1 ou 2.2.2. du règlement doctoral de l'Académie universitaire 'Louvain'.

Comme conditions particulières (telles que visées au point 2.1 3° et 2.2.2 7° du règlement doctoral de l'Académie universitaire 'Louvain') il faut entendre :

- Pouvoir justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

- Avoir obtenu au minimum "avec distinction" un diplôme de master 120 à **finalité approfondie** dans le domaine du doctorat ou avoir réussi au minimum "avec distinction" les compléments de formation suivants :
 - Les candidats au doctorat relevant de la discipline "**sciences de gestion**" **et** qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de master 120 à finalité approfondie se verront imposer des compléments de formation constitués de **15 crédits** du programme de **master 120 à finalité approfondie en sciences de gestion** à suivre en même temps que la formation doctorale.
 - Les candidats au doctorat relevant de la discipline "**économie**" **et** qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de master 120 à finalité approfondie se verront imposer une formation comprenant **au moins les 30 crédits de la finalité approfondie du master 120 en sciences économiques, orientation générale**. Ils pourront bénéficier, moyennant l'accord de la commission doctorale du domaine "Sciences économiques et de gestion", d'une **pré-admission au doctorat** pour une durée maximale de 12 mois.

Formation doctorale

La Commission doctorale du domaine "sciences économiques et de gestion" apporte les précisions suivantes au point 2.2.4 du règlement doctoral de l'Académie universitaire 'Louvain'.

Les activités d'encadrement pourront être valorisées à hauteur de 3 crédits ECTS quand le doctorant aura encadré au moins 60 heures de travaux d'étudiants portant sur un minimum de deux cours différents.

La réussite de l'épreuve de confirmation est valorisée à 5 crédits ECTS pour la formation doctorale. La défense privée et la soutenance publique de la thèse étant considérées comme des activités de recherche à part entière, elles ne seront pas valorisées dans le programme de formation.

Les modalités pratiques définissant l'octroi des 60 ECTS de la formation doctorale sont disponibles auprès de la Commission doctorale du domaine "sciences économiques et de gestion".